

## Procédure d'accès et de fonctionnement – COVID-19

Mars 2022

**Les informations contenues dans ce document sont mises à jour selon l'évolution de la situation liée à la COVID-19. La vaccination est obligatoire sur les campus de La Cité depuis le 7 septembre 2021.**

### 1.OBJECTIF

Établir une procédure d'accès et de fonctionnement au Collège s'appliquant aux étudiants, aux membres du personnel ainsi qu'au personnel des partenaires et services affiliés.

La Cité a la responsabilité de maintenir à jour ce document selon les recommandations des agences de la santé publique et de mettre en place toutes les mesures de prévention et de désinfection pour assurer la santé et la sécurité de tous. Cependant, il est important de comprendre qu'il y a toujours un risque d'infection de la COVID-19 sur les installations du Collège comme dans n'importe quel autre lieu public.

### 2. SE RENDRE AUX CAMPUS

Si vous utilisez le transport en commun ou faites du covoiturage, nous vous recommandons de suivre les directives de Santé publique Ottawa, les directives d'OC Transpo et les directives de la Société de transport de l'Outaouais.

<https://www.octranspo.com/fr/nos-services/deplacements-securitaires/assurer-votre-securite-Covid-19>

<http://www.sto.ca/index.php?id=coronavirus&L=fr>

### 3. ACCÈS AUX CAMPUS

Vous pouvez accéder aux campus d'Ottawa, d'Orléans et de Toronto si vous êtes entièrement vacciné et pour les raisons suivantes :

- suivre ou donner un cours jugé essentiel en présentiel ;
- se rendre à un rendez-vous ;
- obtenir un service d'appui académique, technologie ou autre offert par La Cité uniquement sur campus;

Vous ne pouvez pas vous présenter sur les lieux du Collège si vous :

1. avez obtenu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19 (test antigénique rapide ou RCP) au cours des 5 derniers jours; OU
2. présentez actuellement des symptômes de la COVID-19, tels que de la fièvre, de la toux ou de la difficulté à respirer ; OU
3. avez voyagé à l'extérieur du pays au cours des 14 derniers jours et que vous devez vous isoler selon les recommandations de la santé publique ou conformément aux conditions émises par le gouvernement du

Canada relativement à la quarantaine obligatoire; OU

4. au cours des 5 derniers jours, quelqu'un avec qui vous vivez a été malade et présentait des symptômes associés à la COVID-19 ou a reçu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19 (test antigénique rapide ou RCP) ; OU

5. vous n'avez pas reçu la vaccination complète contre la COVID-19 d'un vaccin approuvé par Santé Canada ou l'Organisation mondiale de la santé (\*\*veuillez vous référer à la [directive sur la vaccination](#) pour tous les détails)

N'hésitez pas à communiquer avec votre unité locale de santé publique pour toutes questions concernant la COVID-19.

Si vous accédez aux installations du Collège, vous êtes tenus de suivre toutes les procédures de sécurité en vigueur incluant celles à l'égard de la COVID-19.

Selon les recommandations de Santé publique Ottawa, le Collège a une directive sur le [port du masque](#) obligatoire qui doit couvrir le nez, la bouche et le menton. Le masque doit être porté en tout temps sauf pour manger ou boire et être remis immédiatement après. Une procédure concernant le port et l'utilisation du masque est diffusée et accessible aux membres de la communauté collégiale dans une section du site web de La Cité dédiée à la COVID-19.

Si vous souffrez d'une condition qui vous empêche de porter le masque ou de toute autre condition requérant un accommodement, veuillez en discuter avec votre superviseur immédiat ou le coordonnateur de votre programme afin d'identifier une solution de rechange acceptable. Ne vous présentez pas sur place avant que des arrangements soient faits.

Certaines exceptions pourraient être acceptées par la Direction du programme d'études selon la nature de l'activité d'apprentissage. Pour tous les cas d'exception, il est obligatoire de documenter les raisons justifiant l'exception ainsi que les procédures mises en place pour limiter la propagation du virus.

À votre arrivée au Collège, vous devez obligatoirement utiliser votre carte d'étudiant ou d'employé pour ouvrir les portes du Collège.

Il y aura des stations de contrôle à chaque campus. Le personnel autorisé à ces stations va :

1. vérifier que vous portez un masque ;
2. vous poser des questions pour vérifier que vous ne présentez pas des symptômes de la COVID-19 OU vérifier le résultat de votre formulaire d'autoévaluation disponible sur votre appareil mobile ou sur une tablette disponible à la station de contrôle et vous demander de présenter une pièce d'identité ;

Si vous devez quitter le campus durant la journée, vous devrez repasser par les stations de contrôle avant d'y accéder de nouveau.

### **3.1. Point d'accès - campus d'Ottawa**

Les entrées sur le campus d'Ottawa se font uniquement aux portes suivantes :

- porte du pavillon A
- porte du pavillon C
- porte du pavillon H
- porte du pavillon I

Les heures d'ouverture des portes y sont affichées et pourraient changer selon l'évolution de la situation.

### **3.2 Point d'accès - campus d'Orléans**

L'accès au campus d'Orléans se fait uniquement par la porte sur le côté gauche de l'édifice principal.

### **3.3 Stationnement**

Le stationnement aux campus d'Ottawa et d'Orléans est payant\* sauf pour les espaces réservés aux personnes à mobilité réduite. Les informations sont disponibles sur la [page web du stationnement](#).

## **4. RESPECT DE LA PROCÉDURE DE RÉDUCTION DE LA PROPAGATION DE LA COVID-19**







Vous devez suivre en tout temps les consignes de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) (voir ci-dessous) lorsque vous êtes sur les lieux du Collège.

Il est important de vous laver les mains immédiatement :

- à votre arrivée au Collège ;
- avant de vous toucher le visage, les yeux ou la bouche ;
- avant de mettre votre équipement de protection individuelle (ÉPI) ;
- avant de manger, boire ou fumer (notez qu'il est interdit de fumer sur les campus) ;
- après avoir enlevé vos équipements de protection individuelle (ÉPI) ou vos vêtements de travail souillés ;
- après avoir travaillé sur une surface touchée par d'autres personnes ; et
- après avoir utilisé un outil ou un équipement partagé avec d'autres personnes.

# CONTRIBUEZ À RÉDUIRE LA PROPAGATION DE LA COVID-19

## PRENEZ CES MESURES POUR RÉDUIRE LA PROPAGATION DE LA MALADIE À CORONAVIRUS (COVID-19) :

 <p>Suivez les conseils de votre autorité locale de santé publique</p>	 <p>Lavez vos mains fréquemment avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes</p>	 <p>Utilisez un désinfectant à base d'alcool pour les mains contenant au moins 60 % d'alcool lorsqu'il n'y a pas d'eau et de savon sur place</p>	
 <p>Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche</p>	 <p>Évitez les contacts rapprochés avec des personnes malades et gardez une distance physique entre elles et vous</p>	 <p>Touchez et déterminez dans le creux de votre bras et non dans vos mains</p>	 <p>Restez à la maison autant que possible et si vous devez sortir, assurez-vous de respecter les consignes d'éloignement physique (environ deux mètres)</p>

## SYMPTÔMES

- Les symptômes de la COVID-19 peuvent :
- survenir jusqu'à 14 jours après l'exposition au virus
  - être très faibles ou graves
  - varier d'une personne à l'autre

## SI VOUS PRÉSENTEZ DES SYMPTÔMES

 <p>Restez à la maison et isolez-vous pour éviter de transmettre la maladie à d'autres.</p>	 <p>Évitez de visiter des personnes âgées ou des personnes ayant des problèmes de santé, car elles sont plus susceptibles de développer une maladie grave.</p>
 <p>Téléphonez avant de vous rendre chez un professionnel de la santé ou appelez votre autorité locale de santé publique.</p>	 <p>Si vos symptômes s'aggravent, appelez immédiatement votre professionnel de la santé ou votre autorité de santé publique et suivez ses instructions.</p>

## POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS SUR LA COVID-19 :

☎ 1-855-784-4397    🌐 [canada.ca/le-coronavirus](https://canada.ca/le-coronavirus)

## 5. RESPECT DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ COLLÉGIALE

Au Collège, à moins que vous en ayez été dispensés, vous devez porter un masque en tout temps. Le port d'un masque en tout temps et de la protection oculaire si requis est également obligatoire durant toutes les activités d'apprentissage. Ces matériels sont fournis par le Collège. Certaines exceptions pourraient être acceptées par la direction du programme d'études selon la nature de l'activité d'apprentissage. Pour tous les cas d'exception, il est obligatoire de documenter les raisons justifiant l'exception ainsi que les procédures mises en place pour limiter la propagation du virus. Vous devez aussi porter l'ÉPI spécifique au type de travail ou activité d'apprentissage entrepris selon les normes de santé et sécurité au travail établies.

Le Collège, via votre secteur, vous fournira tous les ÉPIs nécessaires pour votre protection, sauf les équipements personnels spécifiques sur mesure que vous possédez déjà.

Pour les ÉPIs, il est EXTRÊMEMENT important de :

- a) ne jamais les partager avec d'autres personnes ;
- b) les choisir ou les remplacer selon vos besoins ou selon les tâches que vous effectuez ;
- c) vérifier leur intégrité (ex. pas de trous) et bien les ajuster ;
- d) les gérer adéquatement, bien les entreposer, les nettoyer ou les jeter conformément aux recommandations du fabricant de l'ÉPI ou de l'Agence de santé publique du Canada; et de déposer les ÉPIs jetables dans les poubelles.

## **6. OUTILS ET ÉQUIPEMENTS**

Si vous devez partager vos outils et vos pièces d'équipement avec d'autres personnes , vous devez les désinfecter après chaque usage et avant de le passer à une autre personne. Des produits de nettoyage et de désinfection sont mis à votre disposition. Une formation concernant l'[utilisation des produits de désinfection](#) est diffusée et accessible aux membres de la communauté collégiale dans une section du site web de La Cité dédiée à la COVID-19.

À la fin de chaque séance d'apprentissage, vous devez nettoyer et désinfecter tous les outils et les pièces d'équipement que vous avez touchés.

Veillez noter que le port de gants de travail n'assure pas une protection contre la COVID-19. Vous devez éviter de mettre vos gants ou vos mains sur votre visage. Sachez que le virus ne traverse pas la peau. L'important est de se laver ou de se désinfecter les mains régulièrement.

## **7. ENTRETIEN DU SITE ET L'ENTRETIEN MÉNAGER**

Il est de votre responsabilité (responsable de cours et étudiants) de maintenir votre espace d'enseignement et d'apprentissage accessible et propre. Veuillez utiliser les produits de nettoyage et de désinfection qui sont mis à votre disposition. Ces produits de désinfection ont été sélectionnés, car ils sont approuvés par Santé Canada pour limiter le transfert de la COVID-19.

Étant donné que les études démontrent que la COVID-19 peut survivre un maximum de sept (7) jours sur certaines surfaces, nous vous suggérons de laver ou de désinfecter les surfaces et équipements liés à l'apprentissage avant de commencer votre enseignement ou votre apprentissage. Une procédure concernant la désinfection est diffusée et accessible aux membres de la communauté collégiale.

L'équipe d'entretien ménager (NASCO) a la responsabilité de nettoyer les espaces intérieurs fréquemment utilisés. L'information concernant les espaces intérieurs fréquemment utilisés est détaillée dans la procédure de désinfection accessible aux membres de la communauté collégiale.

Une formation concernant la désinfection est diffusée et accessible aux membres de la communauté collégiale.

## **8. AIRES COMMUNES**

De nombreuses stations de désinfectant ont été installées partout au Collège, notamment aux entrées, près

des salles de toilette et des fontaines d'eau.

### **8.1. Salles de toilettes**

Les salles de toilettes seront désinfectées régulièrement pendant la journée. Pour éviter de toucher aux portes, ces dernières sont toutes munies d'ouvre-portes permettant de les ouvrir avec les pieds.

### **8.2. Fontaines**

Des distributrices de désinfectant sont installées à proximité. Nous vous encourageons fortement à apporter une bouteille et à utiliser les fontaines de remplissage.

### **8.3. Douches**

Les douches sont accessibles.

### **8.4. Repas et salles à manger**

La cafétéria sera ouverte du lundi au vendredi avec un service réduit. Les micro-ondes sont accessibles. Les heures d'ouverture pouvant changer, nous vous recommandons de consulter les mises à jour sur le site web de La Cité.

Vous pouvez utiliser des tables à l'intérieur, soit aux cafétérias principales pour les Campus d'Ottawa et d'Orléans, ou le salon des employés. Veuillez ne pas déplacer les tables. Si vous utilisez les micro-ondes, vous devez les nettoyer avant et après l'usage.

Il est strictement interdit d'apporter des outils, des équipements, des ÉPIs et du matériel dans la salle à manger. Vous devez porter votre masque; vous pouvez le retirer pour manger et le remettre immédiatement après avoir terminé.

Vous pouvez aussi utiliser les tables de pique-nique installées à l'extérieur pour les repas.

### **8.5. Cuisinettes**

Les cuisinettes des secteurs sont accessibles.

## **9. EN CAS D'URGENCE**

En cas d'urgence, veuillez appeler le poste 3000#.

Si vous avez des besoins spéciaux lors d'une urgence (ex. alarme à feu), n'oubliez pas d'avertir l'agent à la station de contrôle à votre arrivée de votre espace de travail ou communiquer avec la ligne d'urgence au poste 3000# pour obtenir de l'aide.

Toutes les autres procédures d'urgence (incendie, évacuation) ou de bouclage demeurent les mêmes. Consultez le guide des procédures d'urgence au lien suivant:

[https://portail.collegelacite.ca/documents/28008241/28124723/Guide\\_des\\_procedures\\_urgence.pdf](https://portail.collegelacite.ca/documents/28008241/28124723/Guide_des_procedures_urgence.pdf)

## **10. QUITTER LES LIEUX ET MODE DE TRANSPORT**

Avant de quitter le site, assurez-vous que les ÉPIs réutilisables ont été soigneusement nettoyés après leurs utilisations et qu'ils ne sont pas partagés avec d'autres personnes. Vous devez jeter les ÉPIs à usage unique de

façon à ce qu'ils ne puissent pas être réutilisés.

À l'extérieur du Collège, continuez le port de votre masque si requis.

## 11. ÉTAT DE SANTÉ

### Si vous :

1. avez obtenu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19 (test antigénique rapide ou RCP) au cours des 5 derniers jours; OU
2. présentez actuellement des symptômes de la COVID-19, tels que de la fièvre, de la toux ou de la difficulté à respirer ; OU
3. avez voyagé à l'extérieur du pays au cours des 14 derniers jours et que vous devez vous isoler selon les recommandations de la santé publique ou conformément aux conditions émises par le gouvernement du Canada relativement à la quarantaine obligatoire;
4. au cours des 5 derniers jours, quelqu'un avec qui vous vivez a été malade et présentait des symptômes associés à la COVID-19 ou a reçu un résultat positif à un test de dépistage de la COVID-19 (test antigénique rapide ou RCP)

**Ne vous présentez pas sur les campus, avertissez votre professeur/coordonnateur ou votre superviseur immédiat.**

Il est à noter que toute loi, directive, procédure et tout règlement concernant la santé et la sécurité au travail continuent de s'appliquer au Collège.

Si vous avez un problème de santé préexistant et que votre médecin juge que vous êtes à risque pendant cette période de pandémie, veuillez en aviser votre coordonnateur de programme ou votre superviseur immédiat afin d'évaluer la possibilité d'un accommodement pour motif médical, et ce, avec l'appui de la direction d'études ou du coordonnateur du programme de la gestion de l'invalidité au secteur des Ressources humaines et culture organisationnelle.

Également, si un membre du personnel a un problème de santé l'empêchant de faire son travail, le Programme d'invalidité de courte durée s'applique. La firme Solutions Organisationnelles Inc. assurera les suivis appropriés, le cas échéant.

Si vous avez des préoccupations, des questions ou des commentaires concernant la présente procédure, il est important d'en parler avec votre professeur, direction ou votre superviseur.

Les membres du personnel et les étudiants sont également invités à consulter la [foire aux questions](#) disponible sur le site web du Collège dans la [section dédiée à la COVID-19](#).

Un [protocole en cas d'éclosion de la COVID-19](#) a aussi été mis en place.

## 12. RESPONSABILITÉS

Professeur	1. Lire la présente procédure.
Étudiant	2. Respecter les consignes énoncées dans la présente procédure.
Employé	3. Respecter ses obligations de travailleur ou d'étudiant en matière de santé et de sécurité au travail.

Superviseur	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Lire la présente procédure.</li> <li>2. S'assurer que les horaires de cours soient à jour dans Scorpa .</li> <li>3. Respecter ses obligations de superviseur en matière de santé et de sécurité au travail.</li> <li>4.S'assurer que les horaires des salles pour l'enseignement et pour les examens soient à jour pour que les salles soient ventilées et nettoyées</li> </ol>
-------------	---

Bureau de la Sécurité	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Prévoir quotidiennement le registre de présence de personnes qui auront accès au campus et assurer l'utilisation du désinfectant pour les mains avant d'entrer au Collège et avant de se présenter au bureau de la Sécurité.</li> <li>2. Vérifier les écrans d'accès du formulaire de l'autoévaluation et les pièces d'identité.</li> </ol>
-----------------------	---

Entretien ménager	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Désinfecter les aires communes fréquemment durant la journée.</li> <li>2. Obtenir du bureau de la Sécurité la liste des lieux de travail occupés durant la journée.</li> <li>3. Nettoyer et désinfecter les lieux de travail occupés durant la journée.</li> <li>4. Veiller à ce que les produits nettoyants et désinfectants soient toujours disponibles.</li> </ol>
-------------------	---